

### Sables bitumineux

Qu'avant de poursuivre le Programme d'initiatives locales de cette année, la Chambre enjoigne au gouvernement de revoir immédiatement et rapidement le montant des fonds accordés aux diverses circonscriptions en vertu simplement de critères tels que le besoin de la région, . . .

**Une voix:** Avez-vous reçu trop?

**M. Cossitt:** Les libéraux ont tout eu.

. . . le chômage et l'utilité du projet au lieu des avis des conseillers politiques du parti libéral en matière de favoritisme.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme je le lui ai déjà dit de temps à autre, je fais remarquer au député de Leeds qu'une motion proposée à la Chambre en ces termes ne saurait être présentée. Il n'est pas juste qu'un député demande à la présidence de mettre une pareille motion en délibération.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Je demanderai s'il y a consentement unanime.

**Des voix:** Non.

**M. Cossitt:** Je pose la question de privilège, et avec tout le respect que je vous dois, monsieur, je m'incline devant votre décision mais, à mon avis, tout député a le droit de protester lorsqu'il remarque, comme nous l'avons tous fait, que le gouvernement a réparti ces subventions entre les circonscriptions des ministres et celles des députés libéraux. Je répète que nous avons le droit de protester lorsque les subventions accordées en vertu du Programme d'initiatives locales sont plus fortes dans les circonscriptions des ministres et des autres députés libéraux que dans les autres circonscriptions.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

\* \* \*

### LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

#### PROPOSITION D'EXPLOITATION MIXTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES SABLES BITUMINEUX— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande la permission de proposer une motion portant sur une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné qu'il est indispensable d'exploiter au plus vite les sables bitumineux de l'Athabaska vu que les réserves conventionnelles en pétrole brut du Canada seront épuisées d'ici 10 ans et que le premier ministre de l'Alberta a déclaré très récemment qu'il aimerait qu'une plus grande partie des installations de production appartienne au public et qu'il verrait d'un bon œil les demandes émanant de n'importe quelles sources, je propose, avec l'appui du député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de présenter au gouvernement de l'Alberta des propositions en vue d'une exploitation mixte fédérale-provinciale des sables bitumineux.

[M. Cossitt.]

**M. l'Orateur:** Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.

\* \* \*

### L'ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

#### LA DIMINUTION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande la permission de proposer une motion portant sur une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné la décision prise par le ministère de la Défense de réduire le budget de l'Organisation des mesures d'urgence de 50 p. 100 et que la diminution de ce budget compromettrait l'administration des groupes locaux de mesures d'urgence, ce qui causerait la disparition d'environ 1,000 emplois au Canada, et étant donné que cette diminution a été décidée sans consulter les gouvernements provinciaux, je propose, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre recommande au ministre de la Défense de reconsidérer la diminution proposée en vue de rétablir le budget original.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.

\* \* \*

### L'INDUSTRIE

#### LA PÉNURIE D'HUILES COMESTIBLES DANS L'INDUSTRIE DE L'ALIMENTATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné que l'industrie canadienne de l'alimentation signale une grave pénurie d'huiles comestibles dont elle a besoin dans le cours normal de son activité, et que la récente hausse appréciable du prix des huiles végétales s'est déjà répercutée sur les coûts des aliments préparés, je propose, appuyé par le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce interdise immédiatement toutes les exportations d'huiles végétales jusqu'à ce qu'il puisse assurer à la Chambre que les besoins de l'industrie canadienne de transformation des produits alimentaires peuvent être et seront satisfaits.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime à la motion proposée par le député?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité. La motion ne peut donc être mise en délibération.